

Règlement admission

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

C.A.F.E.R.U.I.S.

BASTIA

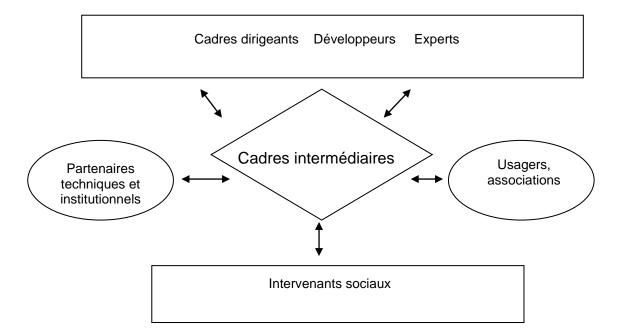
Institut Corse de Formation et recherche en Travail Social, Médico-Social et Sanitaire

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) a été créé en 2004 (décret n°2004-289 du 25 mars 2004) pour répondre aux besoins de qualification des cadres intermédiaires dans le champ de l'intervention sociale. La création de ce certificat de niveau II, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, vise à renforcer la cohérence de l'offre de formation à cet échelon de qualification et favoriser la mobilité des professionnels.

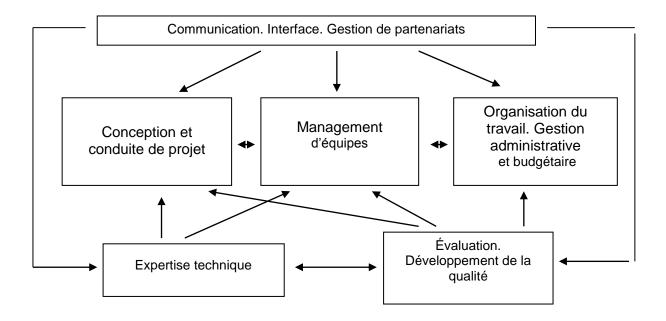
Acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale, les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale participent à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté ainsi qu'à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité dans toutes les structures du champ de l'intervention sociale, qu'elles soient publiques ou privées et notamment dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Intermédiaires entre direction et équipes, ils sont en position d'interface dans les organisations, ce qui leur confère un rôle essentiel pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Cette formation leur permet d'acquérir des compétences dans les domaines :

- de la conception et de la conduite de projets ou de service
- de l'expertise technique
- du management d'équipe
- de l'organisation du travail, de la gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service
- de la communication et de la gestion de partenariats
- de l'évaluation et du développement de la qualité



Les Fonctions



La Formation peut être suivie :

- En cours d'emploi
- Ou hors situation d'emploi :
 - Poursuite d'études après la formation de base
 - demandeurs d'emploi
 - Bénévoles

La formation est ouverte :

En référence à l'arrêté du 8 juin 2004, la formation s'adresse aux personnes pouvant justifier :

- d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles.
- d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II,
- d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle,
- d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médico-sociale, ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement,
- d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés aux alinéas 3 et 4 occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social.

Contenu de la formation

Formation théorique : de 330 à 400H au centre de formation à raison de 3 à 5 jours par mois environ.

- UFI: conception et conduite de projet (90H)

UF2 : expertise technique (150H)UF3 : Management d'équipe (100 H)

- UF4 : gestion administrative et budgétaire (60 H)

Formation pratique : De 210 à 420 heures

- Période 1 : Découverte du rôle du responsable (enjeux et limites)
 Période 2 : Etude d'environnement professionnel/Expérimentation
- Période de réalisation :

Septembre 2016 - Septembre 2018

Site prévisionnel de réalisation :

Bastia

Nombre de places :

Effectif maximum : 20 places. Effectif minimum : 12 places

Coût de la formation :

Frais d'inscription : 130 euros Formation de 820 heures : 8 000 €uros Procédure d'admission

Constitution du dossier d'inscription :

Les candidats adressent leur dossier de candidature qui fera l'objet d'un examen approfondi.

Ce dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Lettre de motivation

Fiche d'inscription (document joint)

- Curriculum-vitae faisant apparaître les parcours professionnels et de formation

- Pièces justificatives relatives aux diplômes et à l'expérience

- Photo d'identité

- Photocopie recto-verso pièce d'identité (ou passeport)

Autorisation de l'employeur permettant au candidat de suivre la formation

- Attestation de prise en charge de la formation

- Règlement des frais d'inscription

L'entretien d'admission

Les candidats seront invités à présenter leur dossier de candidature au cours d'un entretien (durée 30 minutes). Le jury apprécie les capacités argumentaires du candidat sur son dossier (projet professionnel, curriculum-vitae, lettre de motivation).

Le jury attribue une note à chaque candidat. Cette note est transmise à la commission de sélection. Cette commission arrête la liste des admis et la liste complémentaire.

La commission de sélection se compose des membres suivants :

- Du directeur de l'I.F.R.T.S ou de son représentant,

- Du responsable de la formation Caferuis

- D'un cadre de service social ou médico-social

Durée de validité de la sélection : 2 ans.

Date limite de dépôt des dossiers : Acceptation des dossiers jusqu'au 31/07/2016.